

Questions orales

fait nouveau, et je sais que mon collègue communiquera à la GRC toute accusation ou toute information qui lui sembleront opportunes.

C'est dans ce contexte que le premier ministre a parlé de la déclaration antérieure du solliciteur général. Le député est ici depuis assez longtemps pour comprendre parfaitement les implications de cette réponse.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je suis aussi capable que le ministre de lire le compte rendu officiel des *Débats*. Les propos du . . .

M. Valcourt: Lis-le!

M. Ouellet: . . . premier ministre sont très clairs.

M. Tremblay (Rosemont): Il faut comprendre!

M. Ouellet: Il dit: «La GRC mène une enquête approfondie touchant les faits et gestes de tous les intéressés». Il dit plus loin que «. . . le solliciteur général informera immédiatement la Chambre de tout fait nouveau.»

C'est le vice-premier ministre qui essaie de restreindre la portée de cet engagement du premier ministre. C'est évident que le vice-premier ministre le fait avec une intention bien précise.

Est-ce qu'il peut, en cette Chambre, nous assurer aujourd'hui qu'au moment où le premier ministre parlait, il savait très bien qu'il y avait eu une deuxième fuite? Est-ce que le vice-premier ministre peut dire à cette Chambre si le premier ministre le savait, ou s'il ne le savait pas? Est-ce que le premier ministre parlait en toute connaissance de cause ou est-ce que lui aussi n'avait pas encore été informé de cette deuxième fuite, comme semble le prétendre d'une façon absolument incompréhensible le ministre des Finances?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, à ce point de la période des questions, évidemment, le premier ministre n'était pas au courant.

Pour mieux replacer la question dans le contexte, et je suis content de voir sur le visage du député un sourire qui en dit long, voici ce que le solliciteur général a déclaré dans la réponse qui figure à la page 1031 du hansard:

. . . dès que la GRC a été mise au courant de ces événements, tôt hier soir, une enquête approfondie sur les allégations a déjà été entreprise, et les commissions des valeurs mobilières des provinces en cause ont été contactées. Une enquête par chacune des commissions des valeurs mobilières dans quatre provinces, je crois, est actuellement en cours, parce que nous croyons que c'est très sérieux, et lorsque des allégations semblables sont faites, on doit, je crois, apporter devant la Chambre ici, ou ailleurs des preuves des faits qui sont allégués, ou on va trouver la commission des valeurs mobilières, ou encore la GRC, pour prouver les allégations qu'on fait.

Il a terminé ainsi: «Mais cela deviendrait irresponsable si on laissait planer des doutes quant à des faits qui n'ont pas été prouvés. L'enquête est en cours, monsieur le Président, et dès que nous aurons les faits là-dessus—il a employé alors le terme «conclusions»—nous pourrons les rendre publics.» Il s'agissait encore là de profits et d'avantages personnels dans les transactions à la bourse. L'enquête a été lancée.

ON DEMANDE UN COMPTE RENDU PRÉCIS

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous avons vu que même aujourd'hui, le ministre refuse de dire à la Chambre ce qui s'est effectivement passé l'après-midi du 27 avril. On lui a demandé à quelques reprises quand il a été informé par ses collaborateurs de la deuxième fuite, la plus grave, concernant son budget. Il s'est retranché derrière des déclarations du genre «je ne suis pas certain; peu de temps après». Il n'a pas voulu être précis.

Je crois que le cabinet du ministre doit tenir un registre précis des appels téléphoniques et des renseignements qui lui sont communiqués. Je demande au ministre comment il peut clamer sa crédibilité lorsqu'encore aujourd'hui, il refuse de dire à la Chambre la vérité sur ce qui s'est passé ce fameux après-midi?

Des voix: Bravo!

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député de Broadview—Greenwood.

LA POSSIBILITÉ DE PROFITS FINANCIERS

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre est un ancien vice-président de Dominion Securities. Il comprend bien les systèmes financiers. Il comprend les nouvelles techniques qui permettent de conclure des transactions financières partout dans le monde en quelques secondes.